



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 8244

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les préoccupations des grossistes répartiteurs dans le domaine du médicament. En effet, compte tenu des différentes contributions et taxes auxquelles la profession est d'ores et déjà assujettie, ils n'ont pas manqué d'observer que le PLFSS 2008 prévoit une contribution exceptionnelle de plus de 0,20 % mais surtout que la taxe sur le CA supplémentaire passe à 4,25 % : au total, il reste alors 2,35 % pour entreprendre tout nouveau développement, ce qui est peu pour assurer la pérennité du secteur. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion et ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8244

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6478

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)